

COMMUNE DE TROARN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2021



PREAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 Habitants. Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrits dans le Budget Primitif, il doit permettre également une information sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Il invite les élus à s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune, et à débattre sur les orientations budgétaires.

Ce rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédents la présentation du Budget Primitif.

Il n'a aucun caractère décisionnel.

Une délibération propose de prendre acte de la présentation du ROB qui doit être relatée dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal.

RAPPEL LEGISLATIF

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est encadré par l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'Article 107 de la Loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Depuis le ROB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalités, ainsi que la gestion de la dette.

Il est une étape essentielle de la procédure budgétaire, car il participe à l'information sur les évolutions financières d'une collectivité territoriale préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB, n'est pas un document interne, il doit être transmis au service de la Préfecture.

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION : L'INCERTITUDE POUR GERER

2 – LE CONTEXTE GENERAL – Environnement économique

A – Le contexte international

B – Le contexte Européen

C – Le Contexte Français

3 - LE PROJET DE FINANCES POUR 2021

A – Les grandes orientations du budget 2021

B – Les Collectivités locales incitées à porter le développement durable

4 – REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

Historique de la situation de la commune

A – Recettes de Fonctionnement

a) Dotations de l'Etat

b) Les recettes fiscales

c) Les Autres recettes de fonctionnement

SOMMAIRE

4 – REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

B – Dépenses de Fonctionnement

a) Dépenses de Personnel

b) Les Autres Dépenses de fonctionnement

C – Section d'Investissement

a) Dépenses

b) Recettes

c) Dette

5 – BUDGET 2021 – LES GRANDS EQUILIBRES

A – Recettes de Fonctionnement

B – Dépenses de Fonctionnement

C – Recettes d'Investissement

D – Dépenses d'Investissement

1 – INTRODUCTION- L'incertitude pour gérer

- Si l'incertitude fait partie des hypothèses, la situation que vit le monde depuis que le début de la crise sanitaire, début de l'année 2020, n'avait pas été anticipé.
- Depuis le 1er Décembre 2019, le premier cas de COVID-19 est détecté en Chine. Dès Janvier, l'Organisation Mondiale de la Santé est alertée de la situation et les premiers cas apparaissent de par le monde.
- Malgré, le 1er confinement mis en place par la Chine, la pandémie n'a de cesse de se répandre rapidement avec une évolution inquiétante.
- Afin de préserver les vies humaines, des mesures de confinements strictes sont prises également au sein des pays de l'Europe, les frontières se ferment, et mettent en péril les commerces et entreprises.
- Le bilan humain est lourd, et les conséquences économiques difficiles à évoluer sur le long terme.
- La banque Mondiale a publié une étude le 7 Octobre 2020 qui met en évidence l'extrême pauvreté (ressources inférieures à 1,61 euros/jour) devrait augmenter pour la première fois depuis 25 ans pour toucher entre 9,1 % et 9,4 % de la population mondiale.

2 – LE CONTEXTE GENERAL

Environnement économique

- **B – Le contexte Européen**

Afin de relancer les économies européennes frappées par la crise sanitaire, le 21 juillet les chefs d'Etats se sont accordés sur un plan de relance européen. Cela entraîne un emprunt au niveau de l'Europe de 750 milliards d'Euros sur 30 ans.

360 milliards sont prêtés aux Etats membres qui le souhaitent à de meilleures conditions que les marchés financiers, nécessitant un remboursement des Etats emprunteurs.

Le reste sera transféré sous forme de subventions qui seront remboursés par tous les Etats membres.

Ceci déroge à la règle fixée dans les traités de présenter un budget toujours à l'équilibre. Certes, la légalité des subventions en cas de crise majeure ne fait pas de doute. Dès le mois d'avril, Angela Merkel avait précisé que l'article 122 du traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) s'applique à la crise pandémique. Selon cet article, une assistance financière est autorisée lorsqu'un Etat connaît de graves difficultés en raison de "*catastrophes naturelles ou d'évènements exceptionnels échappant à son contrôle*". En revanche, la légalité de l'emprunt, et non des subventions, n'a jamais été abordée. Or l'emprunt de 750 milliards de l'UE est considérable au regard des opérations précédentes.

2 – LE CONTEXTE GENERAL

Environnement économique

C – Contexte Français

Malgré le confinement de mars à mai 2020, les divers dispositifs mis en place ont permis de préserver les revenus. Effectivement le pouvoir d'achat des ménages ne baisserait que d'un point sur l'année. Pour autant, les situations individuelles sont différentes. C'est environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés qui seraient perdus pour l'année 2020.

Le taux de chômage en fin 2020 serait de 9,7 %

Au niveau commercial, de l'industrie, le secteur aéronautique a contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais d'autres services sont globalement plus affectés que l'industrie, et plus particulièrement, tout ce qui concerne les domaines de l'hébergement-restauration, du transport de voyageurs, de la culture, qui représentent dans leur partie marchande près de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière durable et devraient concentrer l'essentiel des pertes d'emplois au second trimestre. Au niveau territorial, l'activité touristique des résidents français a pu retrouver, voire dépasser son niveau de l'an passé, durant la saison estivale, surtout dans les régions littorales ou peu peuplées. Les métropoles ont par contre été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué par la forte chute du nombre des touristes étrangers. Au 4^{ème} trimestre, l'activité pourrait se dégrader dans les secteurs affectés par les nouvelles restrictions.

La prévision de contraction du PIB annuel est estimée à - 9 %. La consommation des ménages reculerait quant à elle de 7 % sur l'année. L'investissement des entreprises (- 10 % sur l'année) et les exportations reculeraient de 18 %.

3 - PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

A - Les grandes orientations du Budget 2021

Après le déploiement de mesures d'urgence de 470 Milliards d'euros afin de faire face aux dégâts économiques de la crise sanitaire, le gouvernement propose en 2021, le plan France Relance, d'un montant de 100 milliards, l'objectif est un retour au niveau d'avant crise en 2022. Dans ce plan 30 milliards seront consacrés à l'environnement.

Après une forte augmentation en 2020, liée aux mesures d'urgence, le taux de croissance des dépenses publiques en volume serait ramené de + 6,3 % en 2020 à seulement + 0,4 % pour 2021.

Le taux de prélèvements obligatoires diminuerait pour atteindre 43,8 % du PIB (hors crédits d'impôts) après une augmentation mécanique de ce ratio en 2020 (44,8 % hors crédits d'impôts) en raison d'une diminution importante de l'activité, plus marquée que la baisse des prélèvements obligatoires.

Le Projet de Loi des Finances confirme par ailleurs, la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et entreprises.

L'évolution du déficit de l'Etat témoigne de l'ampleur de la crise.

Du fait de cette crise sanitaire, et des mesures prises, pour les ménages et entreprises, ainsi que de la baisse massive des recettes fiscales, le solde budgétaire s'établirait à - 195,2 M€ en 2021, en dégradation de 102,0 M€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020.

Un détérioration également des comptes sociaux liés également à cette crise sanitaire.

Depuis 2010, le solde de la Sécurité Sociale s'est amélioré, l'Etat envisageait un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse à l'horizon 2023.

Des mesures de soutien ont également été mises en place afin de soutenir l'activité économique, telles : report de paiement des cotisations sociales (près de 25 Md€) dispositifs d'exonérations et d'aide au paiement en faveur des secteurs les plus touchés (5 Md€)

La dette publique quant à elle progresse en 2019, mais le taux par rapport au PIB reste stable. Les statistiques actuelles ne montrent pas à ce jour la situation 2020.

3 -PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021...

B -Les collectivités locales incitées à porter le développement durable

Le concours de l'Etat à l'investissement local se poursuit avec un budget de 50,3 Md€ (progression de 1,2Md€)

Suite à la suppression progressive de la Taxe d'habitation, les règles de calculs des fonds de péréquation devront être modifiées. Les calculs prendront en compte les recettes de compensation qui seront perçues à partir de 2021, tout en mettant en œuvre des mécanismes évitant des effets de bord liés aux bases de ces recettes utilisées pour la compensation.

Pour rappel, la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale, pour l'ensemble des contribuables suit le calendrier suivant :

Phase 1 – Une suppression totale à l'horizon 2020 pour 80 % des foyers

Phase 2 – Une suppression totale à l'horizon 2023 pour les 20 % restants.

La taxe sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants sont maintenus.

3 - PROJET DE LOI DES FINANCES 2021...

Pause sur la DGF

La dotation globale de fonctionnement est stable pour 2021 avec 18,3 Md€ pour le bloc communal.

Au sein de la DGF les dotations de péréquation progresseront au profit des collectivités aux ressources les plus faibles. La dotation de solidarité urbaine, et la dotation de solidarité augmentent chacune de 90 Md€.

FCTVA

L'enveloppe prévisionnel est en hausse de 37 M€ pour suivre l'accroissement de l'investissement local typique de fin de mandat.

Le projet de simplifier et d'informatiser le traitement du FCTVA attendu depuis 2018 devrait être progressivement opérationnel à compter du 1^{er} Janvier 2021.

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

- **Historique de la situation de la commune**

En 2016, la commune de Troarn avait en charge les espaces verts et la voirie, elle appartenait à la communauté de communes « Entre Bois et Marais », qui elle avait les compétences scolaire et gymnase CDC.

Lors de la fusion en date du 1^{er} Janvier 2017, la commune nouvelle de Saline, a transféré les compétences espaces verts et voiries à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, et a repris la compétence scolaire pour les écoles de Troarn. La commune de Sannerville appartenait déjà à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer.

Le 28 Décembre 2018, le tribunal administratif de Caen a annulé l'arrêté préfectoral portant création de la commune de Saline.

Suite à cette annulation, une consultation de la population a été organisée le 16 Juin 2019, celle-ci a confirmé le souhait de la population de ne pas poursuivre la commune nouvelle. Le Conseil Municipal de Saline, lors de son conseil de 2 Juillet 2019 a validé ce souhait.

Le 1^{er} Janvier 2020, les communes de Sannerville et de Troarn ont retrouvé leur autonomie, leur situation n'est pas identique à celle de 2016, puisque Troarn a repris son service scolaire.

Aussi, il ne nous est pas possible pour cette année de faire des comparaisons des Dépenses/recettes constatées par les comptes administratifs de la ville de Troarn.

4 -REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

A -Les recettes de fonctionnement

1) LES DOTATIONS DE L'ETAT

ANNEE	DGF	DSR	DNP	TOTAL
2016	592 866 €	234 000 €	90 000 €	916 866 €
2017 – Saline -	839 867 €	413 906 €	153 467 €	1 407 240 €
2018 – Saline -	841 595 €	440 096 €	131 128 €	1 412 819 €
2019 – Saline -	841 595 €	440 096 €	131 128 €	1 414 819 €
2020	545 055 €	230 134 €	36 697 €	811 886 €
Estimation 2021	545 000 €	230 000 €	37 700 €	811 700 €

Si nous comparons la dernière année perçue par la commune en 2016, et l'année 2020, nous pouvons constater une perte de 105 000 €

Le PLF, prévoit pour 2021 une DGF stable, d'où une estimation équivalente à 2020.

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

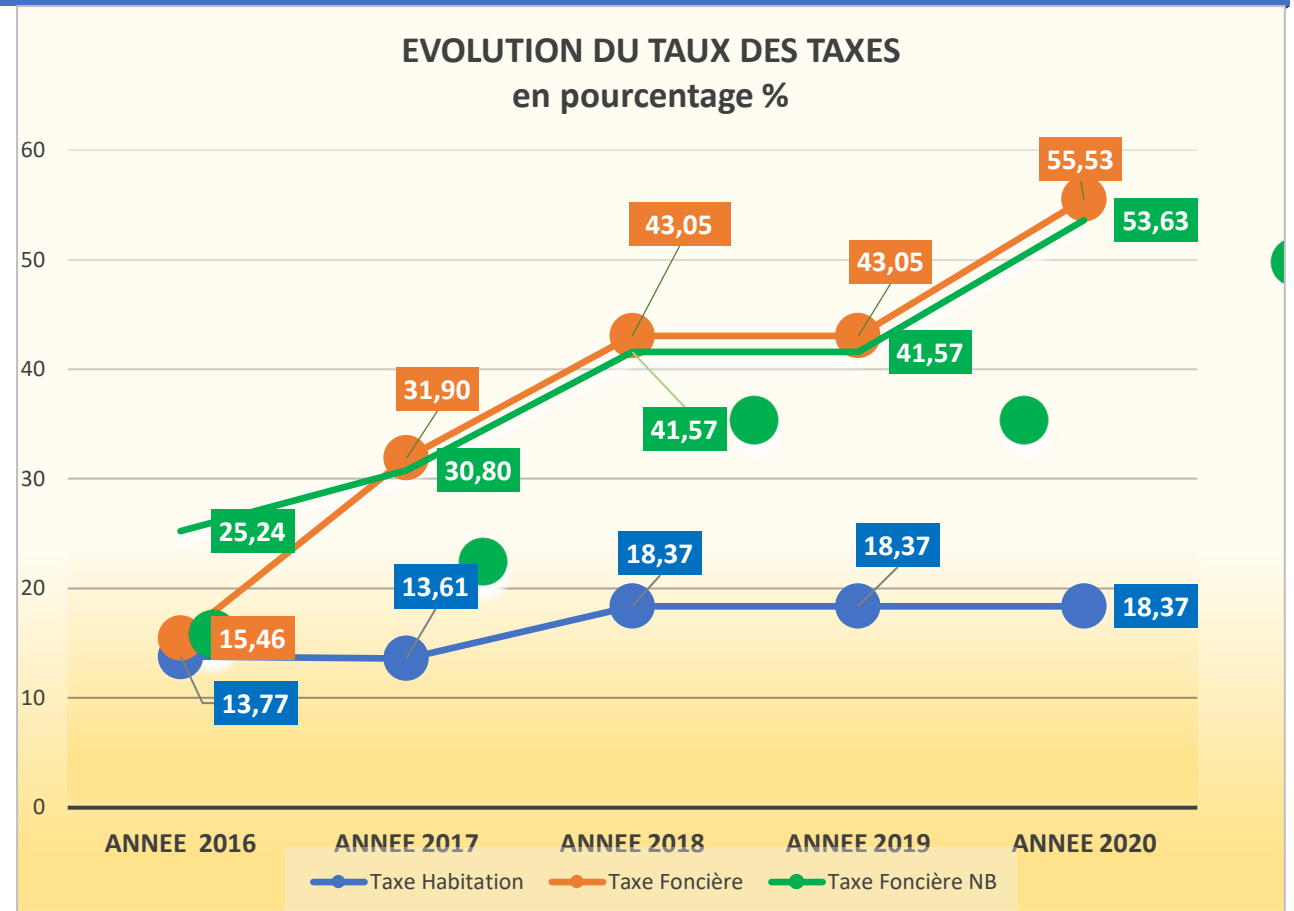
A - Les Recettes de Fonctionnement

2) - LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont évolués lors de la fusion avec la commune de Sannerville, afin de faire face aux dépenses des communes.

A ce jour, la commune de Troarn a augmenté ses taux au 1^{er} Janvier 2020 de 28,99 %. Il faut rappeler que le taux de la taxe d'habitation ne relève plus d'un vote du Conseil Municipal, mais sera compensé par l'Etat à hauteur des bases et de la prise en compte du dernier taux voté.

Pour rappel, la fusion des 2 communes Troarn et Sannerville, était effective en 2017 et jusqu'à la fin 2019



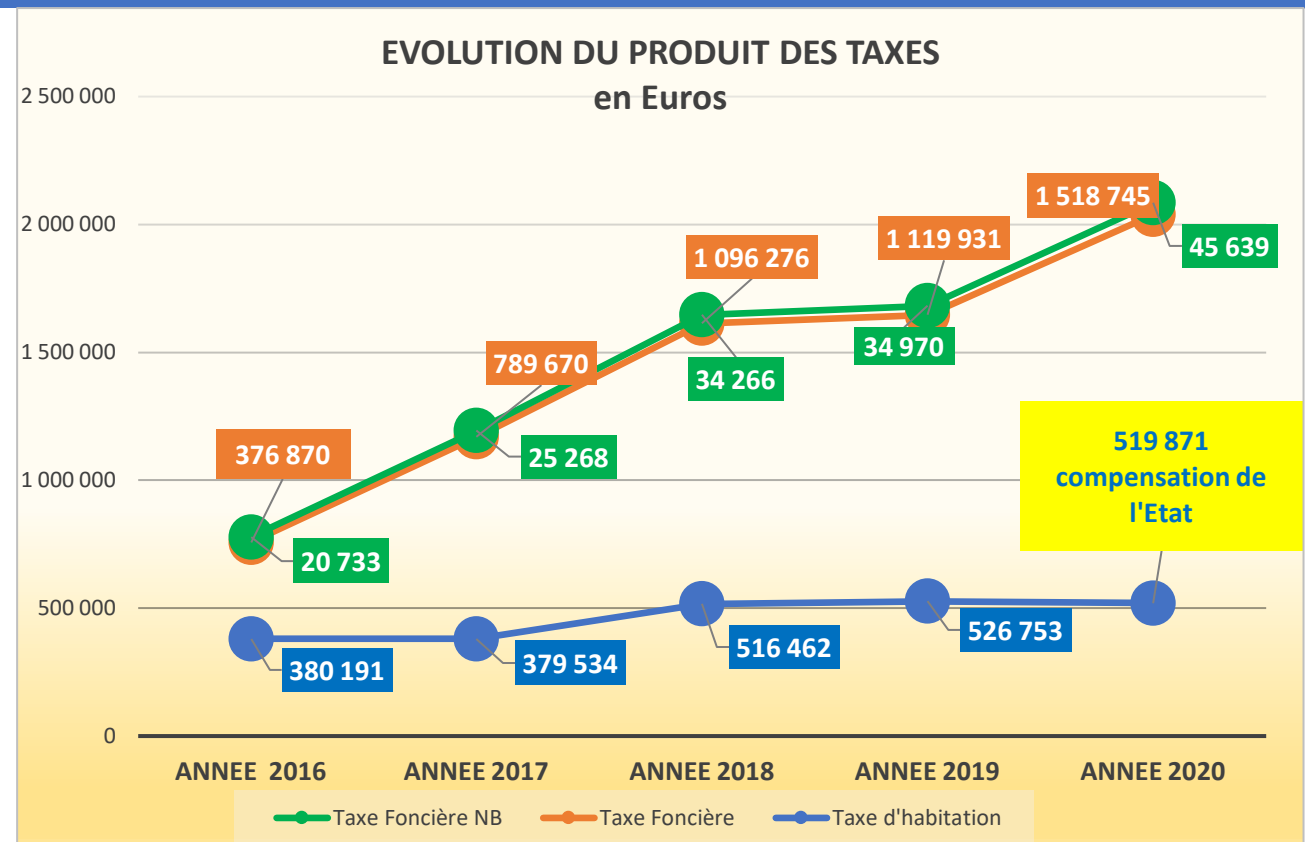
4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

A - Les Recettes de Fonctionnement

2) LES RECETTES FISCALES ...

Les produits des taxes, ont de ce fait évolué de manière favorable, dans le tableau, il a été calculé un montant au prorata des déclarations de 2016 des communes de Troarn et Sannerville (montants encaissés). Pour la Taxe d'Habitation, la compensation de l'état a été inscrite afin d'avoir une comparaison cohérente.

Une augmentation de 1 % des taxes, produit un montant supplémentaire de 45 000 €



4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

A -Les Recettes de Fonctionnement

c) LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Chapitre 70 – Produits des services du domaine représentent un montant de 233 604 €, soit 5,79 % des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)

Le Chapitre 73 – Impôts et taxes, représentent quant à lui 61,50 % des RRF pour 2 479 500 € - Une baisse des compensations sur la taxe d'Habitation est à prévoir pour un montant de 135 000 € environ.

Le chapitre 74 – Dotations et subventions c'est 26,64 % des RRF soit 1 074 147 €

Le Chapitre 75 – Autres produits de gestion représentent 4,77 %, et concerne plus particulièrement les loyers dus à la commune pour 187 746 €

Les produits exceptionnels sont à 0,60 % de ces Recettes Réelles de Fonctionnement soit un montant de 23 900 €

Enfin, nous trouvons un excédent reporté d'un montant de 27 890,96 €

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

B - Les dépenses de Fonctionnement

1) Les dépenses du personnel

Emplois par catégorie	Emplois permanent à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL
Filière Administrative	11	2	13
Filière Technique	20	14	34
Filière Animation	0	1	1
Filière Police	1	0	1
TOTAL GENERAL	32	17	49

La ville de Troarn recense 49 emplois au sein de la commune, dont 17 à temps non complet. Le montant des charges du personnel enregistré pour l'année 2020 s'élève à 1 736 252 €, ce qui représente 46,95 % des dépenses réelles pour l'année dernière. Pour 2021, il y aura une économie de 2 postes à temps complet qui représentera un montant d'environ 60 000 €.

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

B - Les dépenses de Fonctionnement

2) LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est difficile, au vu de la fusion de la commune avec Sannerville, en 2017, 2018 et 2019 d'avoir une antériorité sur les dépenses, nous allons donc reprendre uniquement les chiffres de 2020, afin que vous puissiez comprendre les décisions qui vous sont proposés dans de Débat d'Orientation Budgétaire pour 2021.

Le Chapitre 011 – représente 24,26 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) – 897 054,20 € et regroupe toutes les charges de gestion courante.

Le Chapitre 014 – qui concerne l'attribution de compensation à Caen La Mer, représente 12,83 % DRF

Le Chapitre 65 – pour un montant de 510 134,48 € est égal à 13,79 % DRF, et concerne en outre, le versement de subventions (CCAS-Associations), et participations diverses.

Le Chapitre 66 – représente les intérêts des emprunts pour 0,84 % DRF

Les opérations d'ordre (Amortissements) et les charges exceptionnelles complètent les dépenses de cette section.

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

C - Section d'Investissement

1) Dépenses

Les dépenses d'équipement concernent les acquisitions et les travaux enregistrés l'année en cours sur le Chapitre 21, les acquisitions de logiciels, et les frais d'études sur le chapitre 20, et les Gros travaux effectués sur au moins deux années sont imputés sur le Chapitre 23. Pour l'année 2020, ces dépenses enregistrent un montant de 78 953,59 €.

Les dépenses financières concernent le remboursement des emprunts en capital.

2) Recettes

Un excédent de 2019 a été reporté pour 232 807,23 €

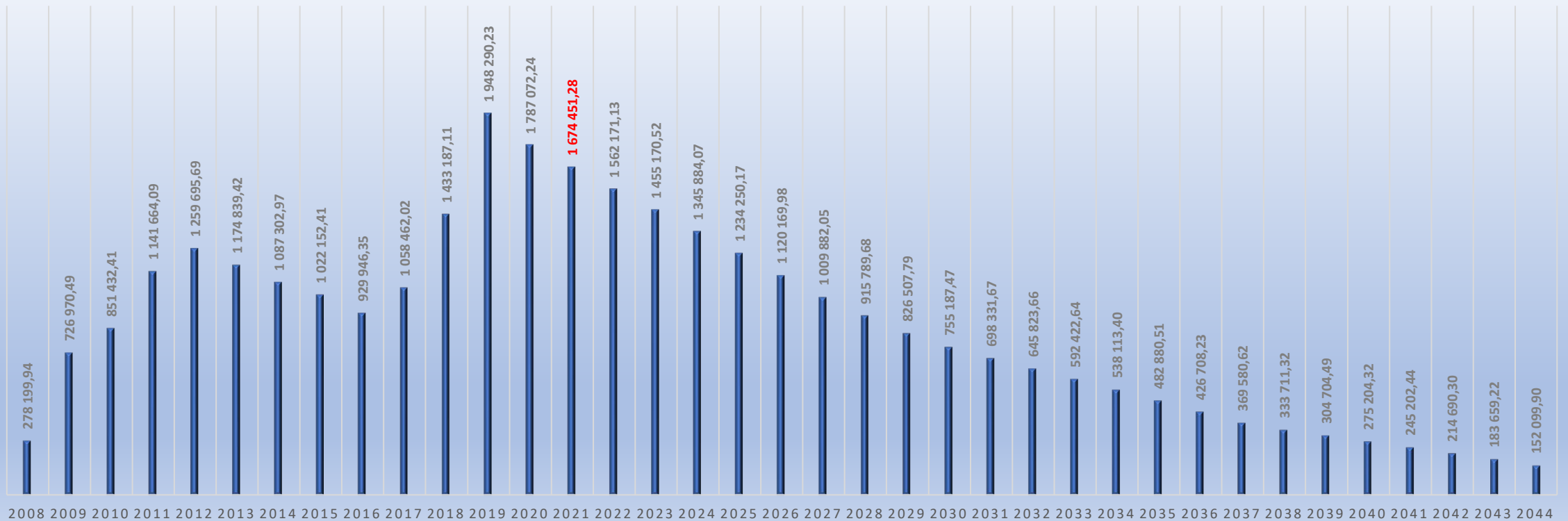
Les autres recettes concernent les taxes d'aménagement, les subventions sur travaux, ainsi que les opérations d'ordre (Amortissements)

4 - REPERES BUDGETAIRES – Ville de Troarn

C - Section d'Investissement

C – ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE – de 2008 à 2044

DETTE AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE

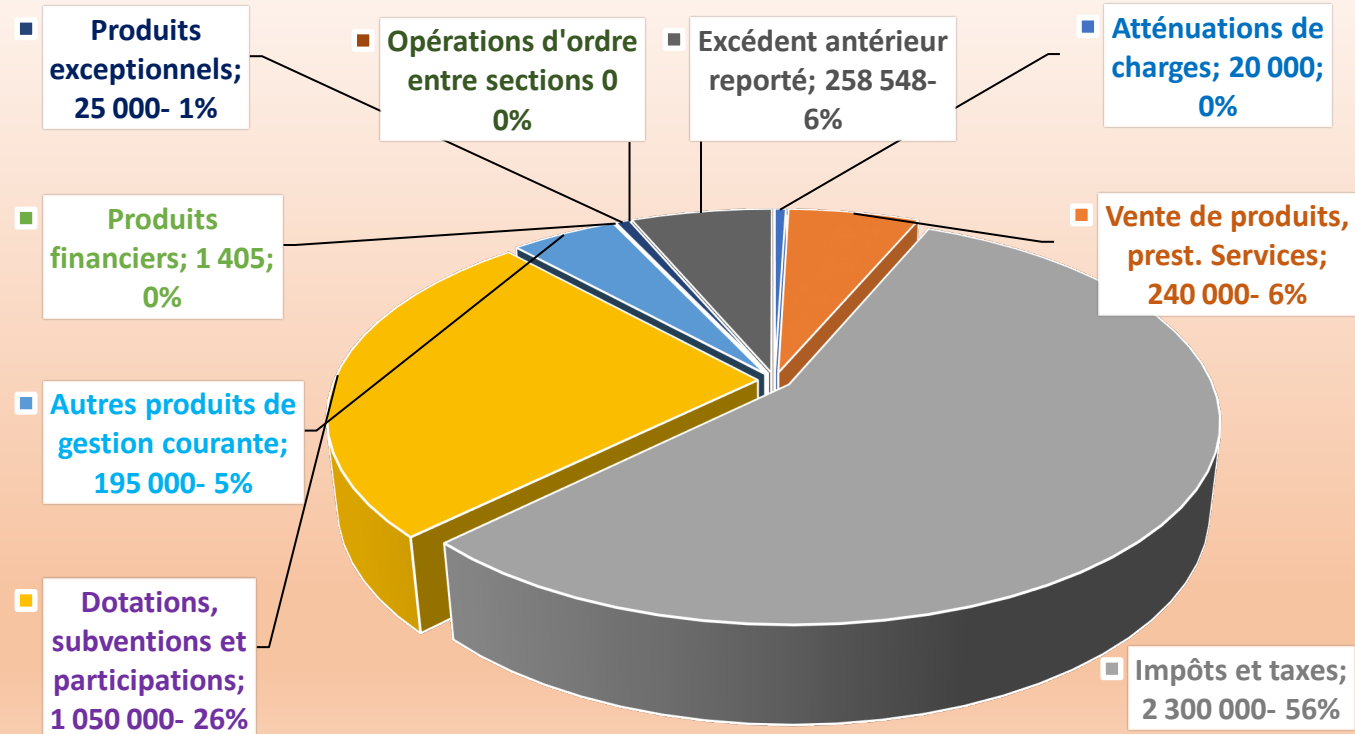


5 - BUDGET 2021 – LES GRANDS EQUILIBRES

A – Recettes de Fonctionnement

LIBELLE	Budget 2021	Evolution par rapport au CA 2020
Atténuations de charges	20 000	-6 098
Vente de produits, prest. Services	240 000	6 395
Impôts et taxes	2 300 000	-155 408
Dotations, subventions et participations	1 050 000	7 487
Autres produits de gestion courante	195 000	2 529
Produits financiers	1 405	0
Produits exceptionnels	25 000	1 099
Opérations d'ordre entre sections	0	0
Excédent antérieur reporté	258 548	230 658

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2021 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

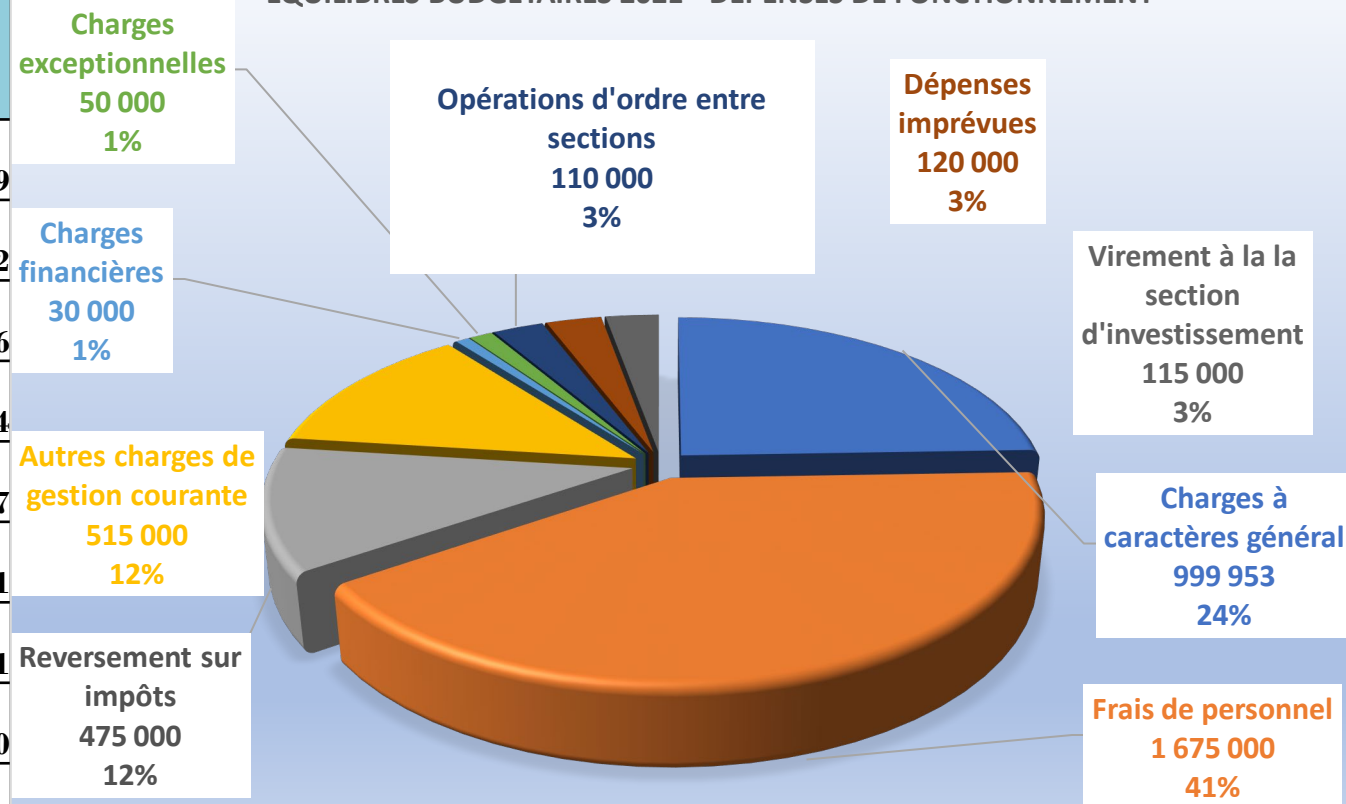


5 - BUDGET 2021 – LES GRANDS EQUILIBRES

B – Dépenses de Fonctionnement

LIBELLE	Budget 2021	Evolution par rapport au CA 2020
Charges à caractères général	999 953	102 899
Frais de personnel	1 675 000	-61 252
Reversement sur impôts	475 000	476
Autres charges de gestion courante	515 000	10 044
Charges financières	30 000	-1 207
Charges exceptionnelles	50 000	1 631
Opérations d'ordre entre sections	110 000	6 931
Dépenses imprévues	120 000	120 000
Virement à la la section d'investissement	115 000	115 000

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2021 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

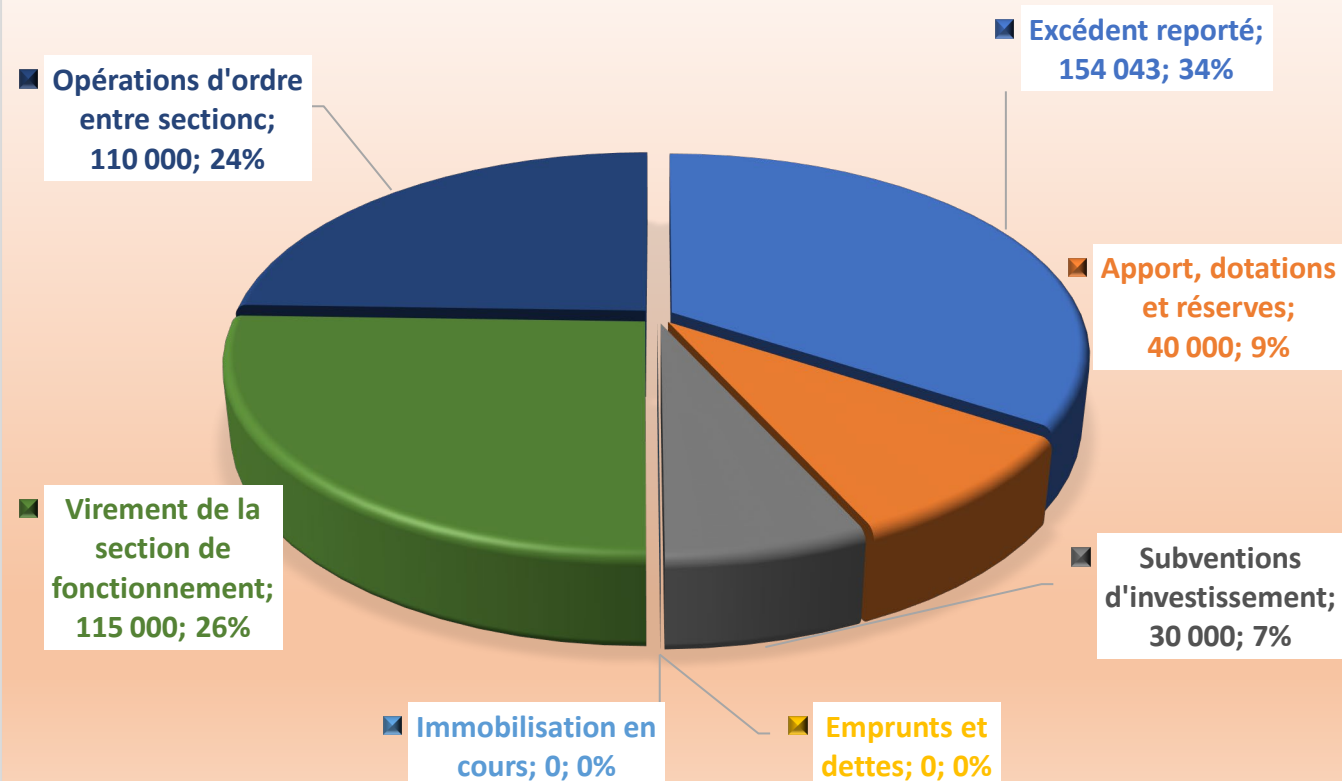


5 - BUDGET 2021 – LES GRANDS EQUILIBRES

C – Recettes d'Investissement

LIBELLE	Budget 2021	Evolution par rapport au CA 2020
Excédent reporté	154 043	-78 764
Apport, dotations et réserves	40 000	3 104
Subventions d'investissement	30 000	7 048
Emprunts et dettes	0	0
Immobilisation en cours	0	-903
Virement de la section de fonctionnement	115 000	115 000
Opérations d'ordre entre sectionc	110 000	6 931

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2021 - RECETTES D'INVESTISSEMENT



5 - BUDGET 2021 – LES GRANDS EQUILIBRES

D – Dépenses d'Investissement

LIBELLE	Budget 2021	Evolution par rapport au CA 2020
Immobilisations immob. (études/logiciels)	25 000	13 723
Immob. Corporelles (matériels et travaux)	309 043	241 367
Immob En cours (Travaux pluriannuels)	0	0
Remboursement capital des emprunts	115 000	-48 632
Déficit d'investissement reporté		

EQUILIBRES BUDGETAIRES 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital des emprunts
115 000 - 26%

